



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Prets de consolidation

Question écrite n° 5700

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les prêts de consolidation. Lors de la rencontre qui s'est déroulée avec les organisations agricoles, le 9 mai dernier, il a été décidé de réduire les charges financières qui pèsent sur les exploitations agricoles. C'est ainsi que 100 millions de francs ont été débloqués dans le cadre du collectif budgétaire pour abonder les crédits destinés aux prêts de consolidation. Malgré ces mesures, il apparaît aujourd'hui que ces prêts sont très insuffisants. Il lui demande quelles mesures il envisage de mettre en œuvre afin de mieux contribuer à l'objectif retenu le 9 mai en concertation avec la profession.

Texte de la réponse

Conformément aux engagements pris par le Premier ministre le 7 mai 1993, des groupes de travail administration-profession ont été constitués pour examiner en particulier le problème des charges financières qui pèsent sur les exploitations agricoles. Les conclusions de ces groupes se sont concrétisées par les mesures décidées le 15 novembre dernier lors de la conférence agricole. Une enveloppe de consolidation d'encours sur sept ans à 6,5 p. 100 sera ouverte en 1994, le bénéfice de cette consolidation étant étendu aux secteurs en crise, en particulier à celui des fruits et légumes et de l'horticulture. La possibilité d'allonger de trois ans le remboursement de certains prêts bonifiés récemment souscrits est simultanément reconduite. À ces mesures de désendettement s'ajoute une mesure générale de baisse des taux de 1 point en moyenne, soit 20 p. 100, des prêts bonifiés ouverts en 1994. Le Gouvernement confirme par ces décisions sa volonté d'alléger de façon durable les charges financières agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5700

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2869

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 122